# Plan mercredi : des activités périscolaires de qualité

Dès la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative : sport, culture et nature pour les enfants de la maternelle au CM2.

## **UNE CHARTE QUALITÉ**

## Garantir la qualité des activités...

Le Plan mercredi, c'est une charte bâtie sur 4 axes :

1

Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant 2

Accueil de tous les publics (enfants et familles) 3

Mise en valeur des ressources du territoire 4 veloppe

Développement d'activités éducatives de qualité

## ... en accompagnant les collectivités

Le Plan mercredi est formalisé par la signature d'une convention entre :

- les collectivités territoriales volontaires (commune ou EPCI, département)
- les services de l'éducation nationale
- les organismes sociaux (Caf, MSA)
- les partenaires associatifs

# LES MOYENS DÉPLOYÉS



### Un effort budgétaire important

#### Pour les accueils labellisés

→ Soutien de la Caisse nationale d'allocations familiales doublé (1€/h/enfant VS 0,54 €/h/enfant actuellement)

#### Pour les collectivités restées à 4,5 jours

→ Fonds de soutien existant maintenu



pour identifier les

Un label





# Un environnement juridique plus clair

#### Pour tous les accueils de loisirs

→ Temps périscolaire et extrascolaire mieux définis

#### Pour les accueils périscolaires labellisés

→ Taux d'encadrement adapté



#### **Un site Internet**

pour aider les collectivités à organiser des activités périscolaires de qualité : planmercredi.education.gouv.fr